



Très important

Note à l'attention des locataires

CA/MG/MG/PH/999/2021/573/
Dossier suivi par le Pôle Habitat
Tel : 01 64 67 19 30 - ✉ semmy@semmy.fr

Objet : **Enquête relative au Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) et à l'Occupation du Parc Social (OPS) au 1^{er} janvier 2022.**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année et en application du Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L441-9, les organismes d'habitations à loyer modéré ont l'obligation de réaliser auprès de chaque locataire de son patrimoine conventionné une enquête annuelle « SLS » dite « enquête de ressources » ainsi qu'une enquête biennale « OPS » relative à l'occupation du parc social (article L.442-5 du CCH).

Afin de simplifier votre devoir de réponse, la Semmy a rassemblé ces deux enquêtes dans un seul et unique questionnaire.

Nous vous rappelons que la **réponse** à cette enquête est **obligatoire** : en cas de non réponse ou de réponse incomplète, vous vous exposez au paiement **d'une pénalité de 25,00 euros pour l'enquête SLS et une pénalité de 7,62 euros pour l'enquête OPS, par mois de retard** et à l'application du Supplément de Loyer de Solidarité forfaitaire au plafond applicable à votre logement.

C'est pourquoi, nous vous demandons de remplir avec le plus grand soin, dès réception, toutes les rubriques du présent questionnaire et **nous le retourner accompagné des pièces justificatives demandées avant le 30 novembre 2021.**

Vous trouverez avec la présente, la notice explicative de l'utilisation du formulaire.

Nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, nos salutations distinguées.

Catherine Adèle,
Directrice Générale Déléguée.

